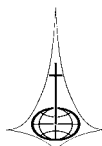


L'approche de droit du développement d'une perspective religieuse



Document de position jointe

Groupe pour les Droits et le Développement APRODEV



***"Mes droits se lèvent comme le jour;
qui refusera de laisser ce jour se lever?"***

Fédération Nationale des Femmes du Dalit

Contenu

I. Accroissement de la pauvreté et de l'inégalité: l'urgence de l'action	5
II. Développement avec Justice	8
III. La Valeur Ajoutée Des Stratégies Basées Sur Le Droit	11
IV. L'Approche Basée sur les Droits: Réaliser les Droits Pour Tous	12
V. Notre agenda commun	16
Annexe	19

Preface

Ce document a été élaboré par le Groupe pour les Droits et le Développement, des cadres de sept organisations membres d'Aprodev et de Lutheran World Relief en tant qu'observateur d'Aprodev¹, après l'examen des politiques et pratiques actuelles de leurs organisations et avec le mandat donné au groupe de coordonner ses efforts pour les droits et de le développement.

Le but de ce document est d'établir une perspective commune au sein du groupe concernant la relation entre les droits et le développement, et de renforcer un agenda commun à cet égard. Ce document propose également un langage commun au sein de nos organisations, pour faciliter la coordination, en particulier dans notre travail avec les organisations partenaires du Sud.

Ce document souligne tout d'abord le besoin d'intensifier les efforts dans le domaine du développement et des droits, et pose une fondation et une motivation pour nos politiques dans ce domaine, dans l'identité religieuse partagée de nos organisations. Ensuite, ce document décrit la valeur ajoutée des stratégies basées sur les droits dans notre travail de développement et souligne les éléments principaux du travail basé sur les droits. Le document conclut avec une proposition d'un agenda commun pour nos agences, pour l'opérationnalisation de ces stratégies.

Le processus qui a conduit à ce document final a engagé une recherche intense pour une base commune, incluant non seulement nos collègues au sein des différentes organisations, mais également les voix et opinions de nos organisations partenaires, qui ont grandement contribué à ce qui suit dans ce document. Au cours de ce processus, nous avons bien sûr conclu que nos partenaires soutiennent fortement un agenda commun, qui est résumé dans le dernier paragraphe.

Au cours des consultations tenues pour la rédaction de ce document, il est également apparu qu'il pouvait s'adresser à différents groupes: nos propres bases de soutien dans nos pays respectifs, les collègues au sein de nos organisations, nos partenaires du Sud et leurs bases de soutien. Pour revendiquer les différents besoins et pour maintenir une approche inclusive, nous avons également élaboré une annexe qui décrit plus en détail la base théologique des principes des approches des droits.

1) Pain Pour Le Monde, Christian Aid, Church of Sweden DanChurchAid, EED, ICCO, Norwegian Church Aid et Lutheran World Federation (observateur).



PHOTOGRAPHIE: Joyce van Horn (ICCO)

I. Accroissement de la pauvreté et de l'inégalité: l'urgence de l'action

Des réponses politiques plus efficaces aux défis actuels

Ce document de position se base sur les inquiétudes de nos organisations concernant la persistance de la pauvreté et de l'accroissement de l'inégalité dans beaucoup de pays monde. Ces deux problèmes ont été bien documentés dans les Rapports de Développement des Nations Unies successifs. Malgré une prospérité mondiale en hausse au cours des dernières décennies, la pauvreté relative et absolue est toujours présente dans les pays du Sud. Plus d'un quart de la population mondiale survit avec l'équivalent de moins d'un US dollars par jour. Presque la moitié lutte pour survivre avec moins de deux dollars. Le premier Objectif du Millénaire pour le Développement – la réduction de la pauvreté et de la faim et de la malnutrition – est l'objectif où le moins de résultats ont été atteints. La FAO (Organisations des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) note que le nombre d'affamés et de mal nourris a augmenté depuis 1996.

La persistance de la pauvreté reste alarmante, en particulier en vu de la richesse et des possibilités à disposition de l'humanité. Les ressources, connaissances et compétences sont disponibles, pour le développement et l'implémentation de politiques qui pourraient et devraient contribuer à un fort déclin de la pauvreté. C'est ce fossé entre ce qui est possible et ce qui devrait être fait, et des signes clairs d'un manque général de volonté politique de s'attaquer à ces problèmes, qui nous encourage à explorer comment nous et nos par-

tenaires pouvons agir et coopérer de manière plus efficace pour contribuer à des meilleures réponses politiques aux défis actuels.

L'enrichissement et l'exclusion ne sont pas nécessairement les deux faces de la même pièce. Il est tout à fait possible de redistribuer les gains de la prospérité de manière plus égale au sein d'une société, de telle manière que les segments les plus pauvres de la société puissent finalement sortir de leur pauvreté. Cependant, les politiques stimulent trop souvent l'enrichissement de petites élites et conduisent ou entretiennent l'exclusion sociale des pauvres et groupes marginalisés. L'accroissement de la richesse est souvent liée à la concentration de la pauvreté, à l'accès exclusif aux ressources productrices, comme la terre et l'eau, ou une sur-exploitation du travail ou autres formes de conditions de travail exploiteuses.

Formes de discrimination et manque de droits

Les processus d'exclusion sociale, de discrimination concernant l'accès aux ressources productrices, d'exclusion aux organes de prise de décision, et de l'exploitation des femmes et des hommes vulnérables, sont des causes importantes de la persistance de la pauvreté. Les inégalités sont institutionnalisées dans beaucoup de pays, et renforcées par les structures politiques, économiques, sociales et culturelles. La discrimination systématique sur la base du genre, de la classe, de la caste, de l'ethnicité et d'autres identités persiste, menant à l'exclusion sociale de larges

groupes d'hommes et femmes des processus et bénéfiques du développement. La discrimination basée sur le genre, en particulier, reste largement répandue.

Les politiques nationales reflètent les intérêts des secteurs au pouvoir et sont trop rarement orientées vers les intérêts et besoins des hommes et femmes vulnérables et marginalisés. La santé, l'éducation, les services sociaux, les systèmes d'impôts et de subventions, les droits de propriété et leur protection légale, etc, sont souvent inclinés en faveur des élites locales. Les structures formelles et informelles de prise de décisions ont souvent des effets négatifs pour les femmes et hommes pauvres et marginalisés, en particulier dans les zones rurales et les pauvres quartiers des conglomérats urbains, où vivent la plupart des pauvres et des segments exclus de la société. Pour les pauvres, l'accès à la santé et l'éducation, au ressources productrices, à un système légal en fonction, à un système d'enregistrement des propriétés, à la justice et à des mécanismes de réclamation pour contrôler les lois discriminatoires ou leurs pratiques, etc, sont souvent limités. Ces aspects constituent de hautes barrières institutionnelles pour remédier à leur situation de manière substantielle.

Les questions de gouvernance nationale ne sont pas uniquement déterminées par la pauvreté et l'exclusion: les politiques internationales peuvent également contribuer à l'exacerbation des formes locales existantes d'exclusion sociale et au maintien de la pauvreté. Les politiques de commerce internationales peuvent, et on souvent un impact direct sur les revenus que les producteurs et consommateurs obtiennent de leur travail. Les politiques des institutions mul-

tilatérales peuvent parfois limiter les capacités de l'état d'agir en faveur des segments pauvres de leurs sociétés. Les pertes des pays en voie de développement causées par les protections des marchés, les barrières d'immigration et l'accroissement de la dette nationale se chiffrent à plusieurs fois le montant de l'aide que le pays reçoit. L'exclusion sociale est un risque important causé par les politiques économiques exécutées par les institutions multilatérales, causant des processus de désintégration sociale et de frustration collective, qui s'exprime parfois en intolérance religieuse, en mouvement migratoires spontanés, et les questions de sécurité affectent d'entières régions et mettent la démocratisation en danger.

Les stratégies basées sur le droit: un outil important pour le soutien du travail de renforcement et de plaidoyer

Pour pouvoir surmonter la discrimination et le manque de droits auxquels les pauvres doivent faire face, une approche de développement basée sur les droits est un outil important des organisations pour leur permettre de lutter contre les causes racines de la pauvreté et de l'exclusion. Une approche basée sur les droits renforce et complète les autres stratégies de la coopération au développement Nord-Sud, comme le renforcement des capacités des partenaires locaux et l'amélioration de leurs compétences d'utilisation des ressources productrices, ou autres opportunités d'avoir des revenus. Cela stimule l'analyse et la réflexion sur les causes et l'échec des droits et permet une description plus précise des rôles, obligations et responsabilités des différents acteurs du processus de développement, et c'est une manière de réduire le manque de transparence qui nuit aux pauvres.

D'une perspective religieuse, notre engagement à long terme au développement avec justice semblerait soutenir fortement une telle approche basée sur les droits. Cependant, certaines questions essentielles nécessitent un engagement plus structuré. En particulier, nous devons offrir suffisamment d'espace à l'analyse interne et aux processus d'apprentissage du renforcement individuel, qui sont fondamentaux pour l'appropriation locale et les capacités de développer et d'exécuter d'efficaces stratégies basées sur les droits au niveau local et national. La pauvreté et l'exclusion sociale ont des dimensions internationales, régionales, nationales et locales. Il y a peu d'espoir de changement, sauf si nous nous engageons à consolider les actions de coopération, en reliant tous ces niveaux.

Les stratégies basées sur les droits ont un énorme potentiel, en tant qu'outil puissant pour le renforcement permettant une transformation politique, sociale et économique. Néanmoins, si nous n'adaptions pas nos politiques et pratiques actuelles à leurs principes, et ne défions pas les relations de pouvoir inégales sous-jacentes à la pauvreté, nous ne réussirons pas à faire face aux problèmes institutionnalisés de pauvreté et d'exclusion sociale auxquels notre monde est confronté.

II. Développement avec Justice

Travail de développement sur base religieuse et les droits humains

La Huitième Assemblée du Conseil Mondial des Eglises en 1998, en relation avec le 50ème anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, déclare: 'En tant que Chrétiens, nous sommes appelés à partager la mission et la justice de Dieu, ainsi que la paix et le respect pour toute créature, et de rechercher pour toute l'humanité la vie abondante que Dieu a voulu. Dans les écritures, au travers les traditions, et des diverses manières auxquelles l'esprit illumine nos cœurs, nous discernons le don de dignité de Dieu pour toute personne, ainsi que le droit d'acceptation et de participation au sein de la communauté. De là découle la responsabilité des églises, en tant que Corps du Christ, de travailler au respect universel et la réalisation des droits humains' (Consultation sur 'Les Droits Humains et les Eglises: Nouveaux Défis.', Morges, Suisse, Juin 1998).

En tant que Chrétiens, organisations d'identité religieuse et liées aux églises, nous devons nous affirmer clairement, ainsi qu'à nos partenaires, quant aux racines qui nous guident dans notre travail de développement et aux stratégies basées sur le droit dans notre travail. Le principe central est la manière à laquelle la Bible témoigne de la création et d'activités salutaires et durables du début à la fin. Dieu crée depuis le néant, délivre du mal, défend le vulnérable, renforce le faible, et souhaite une vie abondante, la paix et la justice pour toute la création

Beaucoup de développements du 20e siècle dans le domaine des droits humains, y compris la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ont été fortement influencés, sinon inspirés par les Chrétiens. Beaucoup de théologiens actuels ont porté une grande attention au lien entre les engagements contemporains pour les droits humains avec diverses traditions chrétiennes. Mais même si ces traditions se sont développées bien avant dans l'histoire, et dans des circonstances bien différentes que lors du Siècle des Lumières, il faut se garder de lier trop vite les perspectives bibliques et chrétiennes aux droits humains actuels, en particulier dans notre monde actuel multi-religieux et séculaire. Les droits humains se sont développés à travers un processus complexe et interactif de l'histoire, influencé par les expériences de l'oppression et du totalitarisme, l'injustice et les violations des droits humains. Cependant les droits humains peuvent être perçus comme étant enraciné et les fruits politiques d'anciennes croyances et pratiques religieuses.

A la lumière de cette orientation, le développement et le travail de droits humains peuvent être vus comme deux composantes importantes du travail de justice des églises. Le développement implique une amélioration structurelle du bien-être humain: les efforts pour ce faire n'auront que des résultats positifs si les déterminants structurels d'oppression et de discrimination sont surmontés. Dans le Nouveau Testament, une distinction claire est faite entre la 'charité' et la 'diakonia', dans laquelle Jésus Christ est perçu

comme le Diakonos, et la diakonia étant la raison d'être de l'église. Cela implique qu'en plus de subvenir aux besoins les plus immédiats, l'église doit percevoir l'injustice, et s'en prendre aux questions fondamentales, comme les structures sous-jacentes de la pauvreté et de l'oppression. Les perspectives du développement avec justice dérivent de l'apprentissage des églises qui nous inspire dans nos efforts de lutte contre les méfaits de la mondialisation, de la marginalisation et de l'exclusion d'un nombre croissant de personnes vivant dans une misère quotidienne. C'est en effet dans la perspective biblique, dans laquelle l'action libératrice de Dieu requiert une action humaine continue, que nous trouvons notre inspiration pour notre engagement dans notre travail de développement.

Bien que les droits humains soient en ligne avec les perspectives et priorités bibliques, ils ne sont pas la 'propriété' des Chrétiens. En effet, les églises ont un tracé historique ambigu par rapport aux droits humains. Cela a été clairement exprimé lors de la huitième Assemblée du Conseil Mondial des Eglises, mentionnée ci-haut: 'en tant que Chrétiens, nous croyons que Dieu a créé chaque personne infiniment précieuse et l'a doté d'une dignité et de droits égaux. Cependant, nous confessons que nous avons souvent manqué au respect de l'égalité, même dans notre propre milieu. Nous n'avons pas toujours courageusement protégé ceux pour qui les droits et la dignité humaine étaient menacés et violés par la discrimination, des préjugés intolérants et la haine. Les Chrétiens ont même parfois été des agents de telles injustices. Le Conseil Mondial des Eglises a affirmé que les droits humains, y compris le droit de liberté

religieuse, ne doivent pas être revendiqués par quelque religion, nation ou groupe, en tant que privilège exclusif, mais la jouissance de ces droits est plutôt essentielle pour servir l'humanité entière.'

La dignité humaine reflète notre création – femme ou homme – à l'image de Dieu. De part, c'est un don de Dieu inhérent à toute personne humaine – indépendant de sa position, de son sexe, de sa race ou autre condition humaine. Cependant, alors que la dignité humaine ne peut être omise, elle est continuellement exposée aux violations. A travers notre travail en partenariat avec les organisations du Sud, nous sommes témoins de violations humaines quotidiennes – par l'extrême pauvreté, l'abus de pouvoir, la violence, l'accès inégal aux opportunités et ressources, le manque de sécurité, et par des systèmes et structures qui rendent les personnes invisibles et inutiles. C'est cet impératif pour la défense des hommes et des femmes et de leur dignité contre ces violations, qui rend essentiels les efforts internationaux de protection des droits humains, autant pour les individus que pour les organisations et d'entières communautés.



PHOTOGRAPHIE: Rebekke Klokke

III. La Valeur Ajoutée Des Stratégies Basées Sur Le Droit

A notre avis, les aspects suivants définissent la principale valeur ajoutée de l'inclusion de stratégies basées sur le droit dans notre travail, en tant qu'agence à identité religieuse.

1. Les droits humains créent l'engagement des personnes, citoyens, envers leur état. Ces engagements peuvent être réclamés légalement et renforcent donc notre habilité et notre travail de plaidoyer.
2. Les obligations des états de s'expliquer lorsqu'ils se trouvent en procédure de recours (décision du tribunal, investigations, etc.). Un cadre de droits nous permet de mieux définir les obligations du gouvernement et de développer des critères pour l'élaboration et l'évaluation des résultats de processus politiques. Les droits humains définissent les standards pour le suivi de la performance d'un gouvernement, en relation avec les droits économiques, sociaux et culturels. Le processus de développement politique doit définir les priorités de telle manière que les besoins des groupes particulièrement vulnérables soient traités en premier lieu.
3. Les droits humains sont des engagements individuels. Ils limitent les restrictions et privations que les individus peuvent supporter, également dans le cadre de la promotion d'objectifs sociaux ou autres objectifs de développements, comme la croissance économique, aussi nobles soient-ils.
4. Une manière de pensée plus traditionnelle axée sur le développement demande comment les résultats politiques ont été atteints: dans un cadre de droits la qualité du processus de développement politique et l'implémentation importent.
5. Un cadre de droits nous offre également des outils additionnels pour l'évaluation des responsabilités et actions des acteurs non-étatiques, comme les entreprises multinationales ou autres acteurs privés puissants.
6. Une évaluation et un cadre basés sur le droit nous fournissent une référence pour l'identification et l'estimation des obligations et responsabilités des états, en terme de l'impact de leurs mesures politiques sur les personnes vivant dans un autre pays: les obligations extraterritoriales.
7. Le travail de développement entrepris par des acteurs non-étatiques peut éventuellement nous conduire à assumer des rôles qui négligent le rôle de l'état en tant que premier responsable des droits économiques et sociaux de base. Une approche de droits humains peut aider les organisations impliquées dans le livraison de services de base, comme la nourriture, l'eau, la santé et l'éducation, à développer une vision plus claire du rôle et de la responsabilité des gouvernements de garantir ces services en tant que droits humains. En tant que responsables primaires, les gouvernements doivent développer les politiques, les budgets et les régulations permettant à tous les citoyens d'avoir un accès égal à des services de base accessibles. Les Eglises et autres acteurs non-étatiques peuvent continuer à jouer un rôle crucial dans la livraison de ces services, mais ces programmes doivent être harmonisés avec les stratégies du secteur national. En coordonnant les contributions des divers acteurs dans la livraison des services de base, il doit être reconnu que l'état ainsi que les acteurs non-étatiques ont tous deux des droits et des obligations.

IV. L'Approche Basée sur les Droits: Réaliser les Droits Pour Tous

Comme décrit ci-haut, dans un contexte où un environnement politique où la pauvreté et l'inégalité persistent, dans lequel les états et autres acteurs n'assument pas leurs obligations et responsabilités de manière adéquate, nous reconnaissons le besoin de renforcer nos efforts actuels en matière de stratégies basées sur les droits. Les standards de droits humains internationalement acceptés constitueront une référence et ligne de conduite importante pour notre travail, pour plus de guidance concernant notre engagement en tant qu'organisations à identité religieuse dans le travail de développement et humanitaire. Les points nommés ci-dessous expliquent notre compréhension des éléments-clés en matière de stratégies basées sur les droits.

A. Les Principes

Le point de départ de tous nos efforts de développement et humanitaires est notre perspective de ceux vivant dans la pauvreté et souffrant des conséquences de conflits et de désastres. Ils sont *les titulaires des droits* et non des objets de charités. En acceptant que les individus puissent légitimement réclamer leurs droits ainsi qu'une vie digne, nous reconnaissons également qu'il y a des acteurs au sein de la société qui ont l'obligation et la responsabilité de réaliser des droits humains, ce sont les *détenteurs des droits*. L'état national a l'obligation légale principale, est le responsable principal, et doit donc être visé dans le cadre de stratégies basées sur le droit aux niveaux stratégiques pertinents. Cependant, d'autres acteurs à différents niveaux ont également la responsabilité de promouvoir et de respecter les droits, et doivent donc également être visés dans le cadre de notre soutien.

A partir de notre engagement envers les stratégies basées sur les droits, nous déclarons que les éléments suivants sont les principes élémentaires de nos actions et notre soutien:

Un focus sur les causes structurelles et originaires:

A l'origine de la pauvreté et des violations de droits se trouve un ensemble complexe de structures sociales, culturelles et économiques qui excluent certains groupes de femmes, d'hommes et d'enfants. Les efforts de développement ne doivent pas uniquement traiter leurs besoins immédiats, mais doivent également analyser et viser les règles, institutions, et relations et mécanismes de pouvoir qui excluent et discriminent certains groupes au sein de la société.

Un focus sur l'égalité et la non-discrimination:

Les principes d'égalité et de non-discrimination requièrent une attention particulière pour les groupes les plus affectés par les violations de droits et les abus, y compris les peuples indigènes, femmes et groupes minoritaires. Les stratégies de développement doivent viser les intérêts et besoins des hommes et femmes les plus marginalisés des sociétés. Notre soutien doit inclure le renforcement de leur accès aux droits, en particulier leurs demandes d'une distribution égale des ressources, d'un accès et un contrôle réel de ces ressources, et de non-discrimination au sein des institutions, de la législation, des politiques et des administrations.

Un focus sur l'habilitation

Les femmes et hommes défavorisés et discriminés, ainsi que les communautés exclues, restent au centre de notre travail. Par notre soutien basé sur

les droits, nous continuons à soutenir et faciliter les efforts d'habilitation, de renforcer ces processus en améliorant leurs capacités et opportunités de réclamer leurs droits, en utilisant la loi, et pour revendiquer ces droits auprès des parties ayant des obligations et responsabilités.

Un focus sur la participation

Un processus est un résultat important. La participation aussi bien politique qu'économique des hommes et femmes défavorisés et marginalisés est au cœur des stratégies basées sur les droits. Aucun changement au sein de structures de pouvoir inégales et injustes n'est possible, sans leur engagement et participation active. Ce sont les communautés locales mêmes qui doivent définir l'agenda, et également influencer le choix concernant les droits qui doivent être mis en priorité, lorsque différents droits entrent en conflit et que les priorités doivent être définies. Le travail de développement doit donc rechercher à assurer la participation des femmes et hommes défavorisés et discriminés dans le planning, le suivi et l'évaluation des initiatives qui peuvent améliorer leurs vies.

Un focus sur la transparence

Aucun usage de pouvoir politique n'est légitime s'il n'est exercé conformément aux standards internationaux des droits humains pour la protection de la dignité humaine. Le renforcement de la transparence des *parties responsables* envers les titulaires des droits, par exemple à travers le plaidoyer ou le renforcement des capacités, devient donc un focus majeur de nos efforts. Ce principe de transparence défie également nos propres organisations et partenaires d'opérer de manière transparente et responsable envers les sociétés et communautés dans lesquelles nous travaillons. Cela nous force à

soutenir leur accès à des mécanismes de plainte lorsque leurs droits sont violés, au sein de l'assistance au développement ou humanitaire auxquels nous prenons part. Tous les acteurs qui contribuent à la violation ou les abus des droits doivent être tenus comme parties responsables.

Un focus sur la communautés et les liens inter relatés des humains

Les approches de droits humains n'ont pas seulement un focus sur l'individu, mais reconnaissent également la personne humaine faisant partie d'une communauté. La justice publique reflète toutes les conditions de la vie sociale – économique, politique et culturelle – qui permettent aux individus de vivre dans la dignité et l'humanité au sein de leurs communautés. La communauté et la justice publique vont de pair. La dignité et les droits sont donc réalisés dans la communauté, c'est-à-dire en relations avec les autres.

B. Orientations stratégiques

Nous reconnaissons les éléments stratégiques suivants pour l'orientation de notre travail de soutien des stratégies basées sur les droits:

1. Analyser les causes structurelles des abus et violations des droits

Les stratégies basées sur les droits requièrent des analyses solides pour l'identification des personnes exclues et discriminées, les questions de droits spécifiques correspondantes, les causes de cette exclusion et discrimination, et les obligations et responsabilités correspondantes des différents acteurs dans un contexte donné. Les obligations spécifiques de l'état nation aux différents niveaux, les responsabilités des états tiers (comme les obligations extraterritoriales), et les responsabilités d'autres acteurs doivent être analysés et identifiés. Pour notre travail et soutien,

les standards internationaux des droits humains seront des outils importants pour l'analyse, ensemble avec nos partenaires du Sud, les contextes internationaux, régionaux et nationaux, en tant que base pour nos politiques et programmes nationaux. Ils nous aideront également à guider les processus de planning, de suivi et d'évaluation.

2. Fournir l'assistance et les services aux femmes, hommes, garçons et filles souffrant des conséquences de privations de droits et d'injustice

L'assistance directe aux femmes, hommes, garçons et filles défavorisés et discriminés continuera à être un élément central de notre travail au moyen de stratégies basées sur les droits. Cependant, notre travail ne doit pas négliger les obligations à long terme des gouvernements pour le respect, la protection et l'application de ses obligations concernant les droits humains dans cette mesure. Nous devons être conscients des raisons de la non-adhérence des gouvernements, qu'il s'agisse d'une question de volonté politique ou de capacité, et devons planifier et soutenir les stratégies de manière adaptée. La tâche de la livraison de services essentiels ne peut et ne doit pas être reprise par la société civile ou autres acteurs privés. Guider notre travail de livraison de services doit inclure une compréhension claire des rôles respectifs de chaque acteur: une orientation basée sur les droits nous permet de définir et de comprendre ces rôles et responsabilités.

3. Soutenir les processus d'habilitation politique et légale

Les stratégies basées sur les droits nous fournissent des ressources politiques et légales pour le renforcement de processus

d'habilitation. Au delà d'autres formes d'habilitation (par exemple économique), les stratégies basées sur les droits nous exigent de renforcer les processus d'habilitation politique et légale notamment sous forme d'activisme socio-politique et légal.

• Activisme socio-politique

Afin d'assurer la réalisation de droits, les processus d'habilitation doivent renforcer les capacités des femmes et hommes en termes de compétences et de conscientisation, pour responsabiliser les acteurs correspondants. Une organisation renforcée ainsi qu'une action collective doivent être soutenues pour réaliser les changements requis dans la législation, les politiques, les institutions et les pratiques. Une prise de conscience accrue de ses droits est un encouragement important pour l'action pour le changement social. Les programmes civiques et d'éducation civique sont des mesures importantes à ce niveau. Même lors de périodes d'états en échec ou de mauvaise gouvernance, les droits humains peuvent faire fonction d'orientation et d'encouragement pour la résistance et la lutte.

• Activisme légal

Même dans un ordre légal en fonction basé sur la bonne gouvernance et sur l'autorité de la loi, les droits humains ne seront pas automatiquement respectés. Ceux qui détiennent les droits doivent constamment passer à l'action pour sauvegarder et assurer l'accès à ces droits. Le soutien de l'alphabétisation légale et autres formes d'actions légales est donc crucial au sein des processus d'habilitation pour soutenir les femmes et hommes défavorisés et discriminés, afin de rechercher et d'accéder à des remèdes lorsque leurs droits sont bafoués.

4. S'adresser aux parties obligées et responsables

Les stratégies basées sur les droits requièrent une action directe pour confronter, mais aussi travailler avec ceux qui ont des obligations et responsabilités envers les droits. Par le plaidoyer ou d'autres actions, l'état national, ses institutions concernées, les entreprises privées, les institutions multilatérales, etc., doivent être défiés et/ou forcés à respecter leurs obligations, sur la base des priorités et des demandes des femmes et hommes pauvres et marginalisés. Cependant, d'autres acteurs ayant une responsabilité morale (sinon légale), suivant le contexte, doivent également être confrontés, pour leur prise en charge d'initiatives sécurisant la réalisation des droits pour ces groupes. Cela s'applique par exemple aux leaders traditionnels, aux leaders religieux, etc.

5. S'adresser aux Acteurs Internationaux – relier le niveau local au niveau international

Les stratégies basées sur les droits restent insignifiantes si les responsabilités des acteurs internationaux vis-à-vis des injustices mondiales sont ignorées. Cela demande une analyse des actions et des responsabilités des acteurs mentionnés ci-dessus, en plus des analyses mentionnées ci-haut, mais requiert également des stratégies et actions pour confronter ces acteurs. Le concept nouvellement développé d'une application extra-territoriale des droits humains est une voie prometteuse pour réaliser les droits humains dans une ère de mondialisation croissante des obligations et responsabilités des différents acteurs.

6. Utiliser les Standards et Mécanismes des Droits Humains

Les processus d'habilitation et de plaidoyer peuvent être soutenus en liant ces initiatives et

processus aux standards et mécanismes établis au niveau international et régional, autant pour les droits civils et politiques, que les droits économiques, sociaux et culturels. L'utilisation de ces mécanismes peut fournir un soutien et une légitimité, en particulier lorsque les standards et mécanismes ne sont pas en mesure d'offrir la protection et/ou ne sont pas en ligne avec les traités concernés.

7. Construire des Alliances

La lutte contre la pauvreté nous confronte avec les structures de pouvoir récalcitrantes et les abus qui en découlent. Le changement de ces structures et institutions exige le rassemblement de nos efforts et de nos compétences, et le développement d'alliances fortes qui relient les acteurs locaux aux acteurs régionaux et internationaux.

8. Les Processus basés sur les droits

Au sein du travail basé sur les droits, le processus est aussi important que le résultat, mesuré par la participation effective et l'influence des titulaires de droits sur les processus de planning, de suivi et d'évaluation.

9. Renforcement de la Paix, réconciliation, et sensibilité de conflit

Etant donné qu'il y a peu de jouissance des droits et d'autorité de la loi sans paix, l'importance de notre travail de paix et de réconciliation est évidente. Cependant, les demandes croissantes pour un partage plus équitable des ressources nationales ou au sein des programmes d'aide humanitaire dans les régions à conflits, peuvent augmenter le potentiel de conflit. Il est donc important que notre soutien basé sur les droits, que nous et nos partenaires souhaitent exécuter, prévoie et comprenne l'impact des programmes sur les conflits existants et potentiels, et d'inclure les principes de 'Do No Harm' dans notre soutien.

V. Notre agenda commun

Sur la base de cette compréhension commune du travail basé sur les droits, nous nous engageons à suivre l'agenda suivant. Au sein de notre propre réseau, la diversité de nos programmes de développement est un fait. Cependant, la coopération est nécessaire pour réaliser une complémentarité: toutes les organisations ne doivent pas tout faire. L'agenda suivant n'est pas une liste exhaustive, mais un programme minimal auquel nous nous engageons, et est donc complémentaire au travail que nous faisons dans le domaine du renforcement des capacités des individus.

1. Nous nous engageons à soutenir et/ou exécuter des analyses contextuelles participatives basées sur les droits, incluant une identification précise des titulaires des droits et des détenteurs des devoirs, y compris l'état national mais également d'autres acteurs portant des responsabilités, comme les institutions internationales, le monde des affaires, les chefs de communautés et religieux, etc. Dans notre analyse, nous attribuerons une attention spécifique à la manière à laquelle les différentes entités affectent l'accès aux droits et institutions, et nous garantirons que nos analyses reflètent les différents besoins en terme de genre et d'intérêts. Nous ferons une revue régulière et renforcerons nos partenariats sur la base de ces analyses.
2. Nous reconnaissons que la conscientisation et la mobilisation, la capacité locale de considérer les contraintes des droits et leurs causes, et d'élaborer une stratégie et de passer à l'action pour y recourir, sont des critiques pour un changement durable. Cela se reflétera dans notre soutien en terme de renforcement des capacités, et notre engagement aux groupes qui s'engagent dans le travail de mobilisation. Nous soutiendrons les efforts des hommes et femmes vivant dans la pauvreté dans ces processus et dans leur prise d'action pour avancer leurs droits, également par le moyen de réclamations aux acteurs, aux institutions, aux politiques et aux allocations de ressources publiques.
3. Nous soutiendrons les groupes qui visent un meilleur accès des femmes et hommes pauvres aux processus et structures politiques et judicio-administratives pour l'assurance de leurs droits. Cela pourra également inclure le soutien au niveau local pour le renforcement de mécanismes informels et traditionnels sensibles aux droits, afin d'assurer l'accès à la justice.
4. Nous reconnaissons le fait que de travailler dans le domaine des droits humains comporte des risques. Nous nous engageons donc à faire une analyse efficace et de soutenir les partenaires qui pourraient se trouver en danger de quelque manière que ce soit par des activités de droits.
5. Nous souhaitons particulièrement viser les questions de discrimination du genre, en visant en premier lieu les processus d'habilitation des femmes leur permettant de dépasser les barrières pour la réalisation

de leurs droits, et en deuxième lieu les actions qui sécurisent l'engagement actif des personnes qui s'engagent pour l'égalité du genre.

6. Les efforts pour traiter l'impunité, la discrimination systématique (par exemple contre les communautés indigènes) et la violence systématique (par exemple contre les femmes et les défenseurs des droits humains) continueront à faire partie de nos priorités.

7. Étant donné notre identité religieuse, nous soutiendrons le renforcement des capacités des églises à mobiliser et agir pour la défense des droits des femmes et hommes discriminés.

8. Bien que dans un contexte de désastres naturels, de conflits, d'états en échec et fragiles, d'urgence, l'espace et/ou le potentiel disponible pour l'utilisation de stratégies basées sur les droits, et les possibilités de demander des comptes aux porteurs de droits, soient restreintes, nous nous engageons à explorer toutes les stratégies de droits qui peuvent être employées, et d'utiliser l'espace disponible pour le soutien des communautés affectées par les désastres et les conflits, pour leur permettre l'accès à une assistance et une protection adéquate de leurs droits.

9. Nous soutiendrons activement l'utilisation de mécanismes internationaux, régionaux et nationaux de suivi des droits humains,

comme les Organes de Traités des Nations Unies, les Rapporteurs Spéciaux, le Conseil des Droits de l'Homme, les mécanismes de plainte individuelle, les mécanismes régionaux de droits humains, etc.

10. Un engagement aux stratégies de droits a des implications pour la relation entre les agences du Nord et leurs partenaires. Travailler sur ces implications sera un élément essentiel pour notre travail commun. Le modèle traditionnel de bailleur-receveur n'est pas compatible avec un engagement joint aux droits humains. Il y est donc nécessaire d'accentuer la transparence mutuelle de nos partenariats et d'augmenter la participation et l'influence des nos partenaires sur nos agendas.

11. Nous nous engageons à construire des alliances fortes, larges et créatives, en reconnaissant le rôle de plateformes chrétiennes et religieuses dans la promotion de la dignité humaine, à partir d'un engagement envers les droits. Notre plateforme de droits humains sera large (comprenant de multiples acteurs solidaires) et profonde (couvrant un grand éventail d'organisations allant d'organisations communautaires aux institutions internationales). Nous viserons à lier efficacement les différents acteurs, afin de renforcer les actions de plaidoyer des partenaires et d'engager différentes stratégies, incluant l'utilisation de mécanismes et de forums internationaux.



PHOTOGRAPHIE: Jan Marchal (ICCO)

Annexe

PERSPECTIVE RELIGIEUSE SUR LES DROITS HUMAINS

A. Les droits humains: une relation positive mais ambiguë

Les organisations que nous représentons sont enracinées dans un ethos et des narrations, ainsi que dans des convictions et des priorités de la foi chrétienne, qui nourrissent, guident et soutiennent notre travail. A la surface, et dans le but d'une collaboration pratique avec d'autres, cette foi n'apparaît peut-être pas directement dans notre travail. Mais en se concentrant sur le travail de développement basé sur les droits, ces racines religieuses à multiples facettes – avec d'autres traditions de foi – peuvent enrichir, approfondir, critiquer et offrir de nouvelles dimensions et tensions, et soutenir ce travail à long terme.

Beaucoup de développements du 20e siècle dans le domaine des droits humains, y compris la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ont été fortement influencés, sinon inspirés par les Chrétiens. Beaucoup de théologiens actuels ont porté une grande attention au lien entre les engagements contemporains pour les droits humains avec diverses traditions chrétiennes. Mais même si ces traditions se sont développées bien avant dans l'histoire, et dans des circonstances bien différentes que lors du Siècle des Lumières, il faut se garder de lier trop vite les perspectives bibliques et chrétiennes aux droits humains actuels, en particulier dans notre monde actuel multi-religieux et séculaire. Les droits humains se sont développés à travers un processus complexe et interactif de l'histoire, influencé par les expériences de l'oppression et du totalitarisme, l'injustice et les violations des droits humains.

Cependant les droits humains peuvent être perçus comme étant enraciné et les fruits politiques d'anciennes croyance et pratiques religieuses.

Bien que les droits humains soient en ligne avec les perspectives et priorités bibliques, ils ne sont pas la 'propriété' des Chrétiens. En effet, les églises ont un tracé historique ambigu par rapport aux droits humains, comme l'utilisation de passages sélectionnés de la Bible pour nier les droits humains égaux des femmes, ou pour justifier l'usage de la violence. A certaines périodes et dans certains lieux, les églises ont été plus contre les droits humains qu'elles en faisaient la défense. Il est donc indispensable de s'humilier et de s'auto critiquer: certaines traditions et pratiques religieuses doivent être critiquées depuis une perspective de droits humains, et certain interprétations ou applications de droits humains (par exemple individualiste) doivent être critiquées d'un point de vue religieux.

Il également nécessaire de créer une ouverture de dialogue envers les apports d'autres traditions religieuses dans le domaine des droits humains. Les perspectives d'autres traditions religieuses deviennent de plus en plus importantes, car un fossé se creuse entre les traditions européennes (souvent séculaires) et religieuses dans les autres parties du monde.

Beaucoup de traditions originaires de l'Asie, en particulier l'Islam, l'Hindouisme, le Bouddhisme et une variété et religions traditionnelles (comme en Afrique) ne peuvent pas imaginer ou accepter un système de droits qui exclue les dimensions religieuses, car la religion

*fait partie de la vie. Les perspectives religieuses sur le monde offrent souvent un langage plus profond, basé sur le transcendant. Les traditions religieuses n'offrent pas seulement une résistance à l'avarice, la religion du modernisme séculaire, mais également une inspiration et une responsabilité communes.*²

Il est crucial d'entretenir un dialogue inter-religieux et inter-culturel constant sur ces sujets, surtout parce qu'ils sont souvent dissimulés dans des réalités culturelles en conflit. Les cultures peuvent avoir des aspects autant libérateurs qu'oppressifs. C'est pourquoi les droits humains sont de tels avertissements, que ce ne sont pas les cultures en elles-mêmes, mais les être humains au sein de celle-ci qui ont le droit de respect.

B. Formé, Inspiré et Guidé par le Témoignage Biblique

Parallèlement, en tant qu'organisations chrétiennes, nous devons être clairs concernant nos motivations pour effectuer le travail de développement basé sur les droits, et les valeurs ajoutées et dimensions que ces engagements religieux comportent. Cela débute fondamentalement avec la Parole commune que nous partageons. La Parole nous fournit des récits universels qui (a) nourrissent notre ethos des droits humains ou la 'culture', (b) réitérent les priorités et élargissent l'échelle de ce travail, (c) nous rappelle les balances et tensions critiques, et (d) nous inspire et entretient notre espérance qui va au-delà des succès ou échec à court terme.

L'élément central est que la Bible témoigne des activités créatrices, rédemptrices et durantes de Dieu, du début à la fin. Dieu crée depuis le néant, délivre de l'oppression, défend le vulnérable, renforce le faible, et donne une vie abondante, la paix et la justice pour toute la création.

Dans la création, **Dieu transmet la dignité à tous les êtres humains** (qui sont créés à l'image de Dieu, Genèse 1:27), sans tenir compte de leur foi ou manque de foi. Ce principe est au cœur de ce qui motive le travail de droits humains. D'une perspective biblique, la dignité humaine est premièrement et initialement en relation avec Dieu. Cette dignité de base doit être vigoureusement défendue et soutenue contre toutes les forces qui compromettraient, violeraient ou déniaient ce que sont les êtres humains. Cette dignité a de multiples facettes: il s'agit de besoins de base autant spirituels que physiques et sociaux. Elle inclut le 'pain', nécessaire pour maintenir la vie sur la terre, le 'pain' qui est le droit de tous en communion avec autrui, et le 'pain' du ciel. Ce que signifie être un être humain transcende les manières légalistes et réductionnistes de percevoir les êtres humains et leurs droits, et peut être enrichi avec des perspectives de diverses traditions religieuses. De fait, les droits politiques, civils, économiques, sociaux, culturels et religieux doivent être reconnus.

Les traditions bibliques et théologiques répandues sont les compréhensions des êtres humains qui engagent des relations directes entre l'individu et la communauté, entre la liberté et les obligations/responsabilités, entre la dignité humaine et le péché humain, entre les êtres humains et le reste de la création. Par exemple, les droits individuels ne doivent pas être sur accentués au dépit de la communauté, ou l'ordre et les obligations sociales au dépit de la liberté individuelle. Ces tensions

2) Elisabeth Gerle, "Conflicting Religious-Cultural Discourses of Human Rights in the World Today" in Lutheran Ethics at the Intersections of God's One World, Karen L. Bloomquist, ed (Geneva: The Lutheran World Federation, 2005), p. 104.



PHOTOGRAPHIE: Haran Kumar

doivent être balancées dans le travail de droits humains, suivant le contexte et les circonstances spécifiques du moment.

La justice et la compassion sont centrales dans la volonté divine, et dans notre mission terrestre. La justice est enracinée dans la droiture de Dieu, qui délivre l'opprimé de la servitude (Exode 20:2). Faire justice implique de rechercher la réalisation des droits de tous les individus, et la compassion implique la protection de ceux à qui on refuse certains droits. Ces deux dimensions vont de pair. L'appel répété de la Parole de prendre soin des 'étrangers, veuves et orphelins' – d'entendre notre compassion reflétant l'amour de Dieu – demande nécessairement des lois qui assurent leur juste traitement. Dans la Parole Hébraïque, cela n'est pas basé sur les 'droits' des individus, mais sur les obligations et devoirs de la communauté. Etant donné que les lois de restauration de l'ordre ne peuvent pas devenir oppressives, la justice doit être continuellement infusée de compassion. Alors le prophète proclame:

Malheur à ces législateurs qui font des lois injustes, et à ceux qui rédigent des décrets qui engendrent la misère, pour refuser aux miséreux l'accès au tribunal, pour priver de leur droit les pauvres de mon peuple, pour dépouiller les veuves et pour piller les orphelins. (Esaïe 10:1-2).

Lorsque certains vivent dans la misère, ou privés de libertés de base, cela est une insulte à l'ordre juste que Dieu a voulu. Dieu est juste et les êtres humains sont les agents de justice de Dieu dans le monde. Les lois sont créées pour restaurer une qualité de vie humaine pour tous, pour qu'ils puissent jouir de la liberté, de l'égalité et de la participation. D'une perspective d'anthropologie théologique, la pauvreté est bien plus qu'une condition d'un manque de droits. Un

ordre social juste et plein de compassion, dans lequel le développement humain peut se réaliser, se construit depuis la base. Comme Anne proclamait: 'De la poussière, il arrache le pauvre et il relève l'indigent de la fange pour l'installer au milieu des puissants et lui donner une place d'honneur.' (I Samuel 2: 8a)

La liberté, la dignité, l'égalité et la participation sont des indicateurs-clés des droits humains.

Une attention particulière doit être donnée aux plus opprimés, aux exclus, aux discriminés, ou ceux qui manquent d'opportunités.

Cela est souligné par Jésus lorsqu'il proclame et représente le nouveau règne de Dieu:

L'esprit du Seigneur repose sur moi parce qu'il m'a désigné par l'onction pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé pour proclamer aux captifs la libération, aux aveugles le recouvrement de la vue, pour apporter la délivrance aux opprimés et proclamer l'année de la grâce accordée par le Seigneur.' (Luc 4:18-19)

Dieu incarné en Jésus représente le don de soi, la compassion solidaire. A travers la croix et la résurrection, le Christ transforme de manière décisive la marginalisation des sans-droits, en d'identifiant totalement avec eux. En conséquence, l'Esprit du Christ Ressuscité est présent dans l'ordre de la création, et donne des pouvoirs de transformation créatrice là où il y a outrage à la vie ou abnégation de droits humains.

Ce que la foi chrétienne peut offrir au travail de développement basé sur les droits est une forte certitude d'être capable d'imaginer et de vivre dans l'espoir d'un monde différent des réalités actuelles de souffrance, d'oppression et de violence – comme 'un autre monde est possible !' – et de travailler ensemble sans relâche dans ce but.

Colophon

Texte: Le Groupe pour les Droits et le Développement remercie au professeur B. de Gaay Fortman et le dr. Emma Sydenham leur contribution importantes

Traduction: Jan Marchal

Design: Zwerver Grafische Vormgeving

Imprimeur: Jonroo Costra BV, Diemen

Confirmé para le AGM de Aprodev, Juin 2008

